

CONTRAT DE SCOLARISATION DE L'ANNÉE 2026-2027
Annexe 1 : RÈGLEMENT FINANCIER « PARCOURS BACHELOR – BTS »

1. Les inscriptions en **BTS 1ère et 2ème années** sont faites pour l'année entière.
 Les tarifs sont les suivants pour l'année (en euros)

La participation annuelle de l'étudiant payeur ou son/ses responsable(s) payeur(s) est calculée sur la base du revenu annuel imposable figurant sur le dernier avis d'imposition. Il existe 2 taux de participation :

- Le **TARIF 1** pour l'étudiant payeur ou son/ses responsable(s) payeur(s) dont le quotient familial est **supérieur à 20 000 €**
 - Le **TARIF 2** pour l'étudiant payeur ou son/ses responsable(s) payeur(s) dont le quotient familial est **inférieur ou égal à 20 000 €**
- ⇒ **Uniquement** pour l'étudiant payeur ou son/ses responsable(s) payeur(s) bénéficiant du **TARIF 2** : remplir la fiche « **Détermination Tarif pour l'année scolaire 2026/2027** » ci-après et la retourner au Service Comptable avec une **copie du dernier avis d'imposition**. Cette fiche servira de base de facturation par rapport au revenu annuel net avant abattement. En l'absence de cette fiche, le TARIF 1 sera appliqué.

Dans ces tarifs, sont inclus : la scolarité, la mission de prospection d'env. une semaine à l'étranger pour les B2 COMMERCE INTERNATIONAL (BTS 2ème année) et le Parcours INFO COM+ pour les B1 COMMUNICATION (BTS 1ère année).

NB : si le(s) payeur(s) n'est (sont) pas l'étudiant, joindre la (les) copie(s) de la pièce d'identité du (des) payeur(s)

2. Repas

Les étudiants peuvent déjeuner :

- Au **self sur le site Raspail**. Le montant du repas est fixé pour **2026/2027** à **8,31 €***

Vous devez créditer le compte self par carte bancaire via École Directe (les identifiants sont envoyés au début de l'année scolaire) ou auprès du service comptabilité.

- Au **foyer des sites Raspail et Vaugirard** où ils peuvent amener leur repas

*** Le tarif du repas a été établi aux conditions de septembre 2026. Il est susceptible d'évolution à la hausse si les conditions tarifaires de notre prestataire devaient évoluer.**

3. Contributions et cotisations

La contribution de l'étudiant payeur ou son/ses responsable(s) payeur(s) sert à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non pris en compte par le forfait externat.

Dans cette contribution des familles, sont également incluses :

- **Les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique** : Direction Diocésaine, UROGEC, UNETP, APEL, SNCEEL, AIROES...
- **La cotisation accident du travail obligatoire** permettant pour les étudiants effectuant un stage de bénéficier d'une protection contre les risques accidents du travail, maladies professionnelles.
- **La cotisation responsabilité civile de l'établissement** (liste des garanties sur demande)

4. Modalités de règlement

Une seule facture sera envoyée en septembre.

Le règlement se fait après déduction des arrhes, soit :

- Par chèque. Tous les chèques doivent être établis à l'ordre de « **CARCADO-SAISSEVAL** »
- Par prélèvement automatique bancaire ou postal en 9 mensualités effectuées **le 05 de chaque mois, d'octobre à juin**

⇒ Uniquement dans le cas de prélèvement automatique : remplir la fiche « **Mandat de prélèvement** » ci-après et la retourner au Service Comptable avec une **copie du RIB** de l'étudiant payeur ou son/ses responsable(s) payeur(s). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le lycée CARCADO-SAISSEVAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.

D'une année sur l'autre, les coordonnées bancaires ou postales sont réutilisées. Merci de demander un nouveau mandat au Service Comptable en cas de changement de compte.

En cas **de désistement**, les arrhes versées à la pré-inscription restent acquises au lycée, **sauf dans les cas suivants** :

- le passage dans la classe demandée n'a pas été accordé,
- les élèves sortant du Baccalauréat, lorsque l'examen n'a pas été obtenu.

Attention, en cas de désistement en cours d'année : tout SEMESTRE entamé est dû.

Toute famille peut rencontrer le Chef d'Etablissement ou son Représentant sur rendez-vous, en cas de difficultés financières.

Paraphes obligatoires (initiales Nom et Prénom)			
Étudiant	Payeur 1 <i>si applicable</i>	Payeur 2 <i>si applicable</i>	C. NIOL

BTS 1 ^{ère} année + certificat	TARIF 1			TARIF 2		
	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités moyennes chacune de :	Soit un total annuel 2026-27	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités moyennes chacune de :	Soit un total annuel 2026-27
· BTS SP3S1 + certificat	300 €	247 €	2 520 €	300 €	201 €	2 105 €
· BTS GPME1 + certificat						
· BTS MCO1 + certificat						
· BTS CI1 + certificat						
· BTS COM1 + certificat <i>incluant le Parcours INFO COM+ obligatoire (en partenariat avec l'ICP)</i>		263 €	2 670 €		217 €	2 255 €

BTS 2 ^{ème} année + certificat	TARIF 1			TARIF 2						
	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités moyennes chacune de :	Soit un total annuel 2026-27	Arrhes à l'inscription	Puis 9 mensualités moyennes chacune de :	Soit un total annuel 2026-27				
· BTS SP3S2 + certificat	300 €	239 €	2 455 €	300 €	193 €	2 040 €				
· BTS GPME2 + certificat										
· BTS MCO2 + certificat										
· BTS CI2 - <i>incluant la mission obligatoire à l'étranger + certificat</i>							323 €	3 205 €	277 €	2 790 €
· BTS CI2 - <i>incluant la mission obligatoire à l'étranger + le Parcours LEA CI+ (partenariat ICP) + certificat</i>							387 €	3 785 €	341 €	3 370 €
· BTS COM2 + certificat							239 €	2 455 €	193 €	2 040 €
· BTS COM2 <i>incluant le Parcours INFO COM+ (partenariat ICP) + certificat</i>							304 €	3 035 €	258 €	2 620 €

Certificat :

Acte attestant le suivi de compléments pédagogiques et éducationnels proposés par l'établissement dans une visée de construction pleine et entière de l'étudiant. Ces compléments sont de natures diverses selon les sections et les besoins de chacun. Ils permettent entre autres d'intégrer sereinement une 3^{ème} année d'étude de Bachelor après deux années de BTS. En effet, en plus des compétences académiques, ils visent à développer les attendus en termes de posture socio-professionnelle, de renforcer les savoirs, savoir-faire et savoir-être et d'éveiller à la citoyenneté.

Ils font partie intégrante du programme pédagogique de l'établissement.

Attention, en cas de désistement en cours d'année : tout SEMESTRE entamé est dû.

Paraphes obligatoires (initiales Nom et Prénom)			
Étudiant	Payeur 1 <i>si applicable</i>	Payeur 2 <i>si applicable</i>	C.NIOL